**Goussainville**

**Bilan**

**COMPOSITION DU CANTON**

Communes de Chennevières-lès-Louvres, Epiais-lès-Louvres, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Survilliers, Vémars et Villeron.

**INTERCOMMUNALITES**

CA Roissy Pays de France

**Contexte politique**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** | | | | | | | |
| **Période élective** | | **Mandat** | | **Identité** | **Nuance** | | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Anthony Arciero |  | [LR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Conseiller départemental en charge de l’Emploi, chargé du Grand Paris auprès de la Présidente  Conseiller municipal de Survilliers  Administrateur de Pôle Emploi  Ancien Responsable des jeunes LR du Val d’Oise |
| 2015 | en cours | Isabelle Rusin |  | [DVD](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Infirmière à l’hôpital de Gonesse  Maire d'[Épiais-lès-Louvres](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89piais-l%C3%A8s-Louvres)  Conseillère départemental en charge de la Commission d’appel d’offres |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Christophe Credeville et Sandrine Ponthieu ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_(parti_fran%C3%A7ais)), 31,99 %) et Anthony Arciero et Isabelle Rusin (Union de la Droite, 25,51 %). Le taux de participation est de 34,86 % (11 585 votants sur 33 231 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national. Au second tour, Anthony Arciero et Isabelle Rusin (Union de la Droite) sont élus avec 60,77 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 35,9 % (6 614 voix pour 11 929 votants et 33 231 inscrits).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Maires élus en 2020** | | | | |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Chenevières-lès-Louvres | Eric Plasmans |  | **100 %** | 45,54% |
| Epiais-lès-Louvres | Isabelle Rusin | DVD | 100 % | 1,18% |
| Goussainville | Abdellaziz Hamida | DIV | 38.58 % | 53,79% |
| Louvres | Eddy Thoreau |  | 55.72 % | 64,21% |
| Marly-la-Ville | André Specq | DVG | 100 % | 67,34% |
| Saint-Witz | Frédéric Moizard |  | 52,26 % | 54,61% |
| Survilliers | Adeline Roldao | DIV | 52,67 % | 45,20% |
| Vémars | Frédéric Didier |  | 57,70 % | 52,34% |
| Villeron | Dominique Kudla |  | 100 % | 61,79% |

Pascal Doll, Maire d’Arnouville-les-Gonesse a été élu Président de la Communauté d’agglomération Roissy Pays de France.

**Eléments marquants**

**Social :**

+ 20 % bénéficiaires RSA en 5 ans ; baisse de 19% en 1 an des informations préoccupantes ; baisse significative de l’activité santé (- 30 % dépistage tuberculose) ; baisse du nombre de bénéficiaires de l’APA en établissement (- 12 %).

**Transports :**

L’épidémie de covid a définitivement mis fin à la possibilité d’une mise en service de la ligne 17 au Bourget aéroport pour les JO 2024. Les travaux ont été suspendus, puis ont repris dans l’attente du jugement du Tribunal de Paris. En novembre 2020, la justice met un coup d’arrêt au projet CDG Express.

**GOUSSAINVILLLE**

**Inauguration du centre social Aimé Césaire en octobre 2015 :**

**Le Conseil départemental agit pour les Valdoisiens tout au long de la vie**, de la naissance jusqu’au grand âge.

Avec les grandes vagues de décentralisation de 1982 puis 2002-2005, **l’Etat a confié aux Conseils départementaux un certain nombre de compétences « dites obligatoires » dans le champ social.** Celles-ci se répartissent entre :

-l’aide à l’enfance au travers de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et de l’aide à l’enfance en danger.

-le soutien aux personnes handicapées qui peuvent entre autre bénéficier de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

-le soutien à l’insertion sociale et professionnelle via notamment le RSA (revenu de solidarité Active) que le département verse aux publics les plus éloignés de l’emploi.

-et l’aide aux personnes âgées dépendantes qui peuvent solliciter auprès du Conseil départemental l’Allocation personnalisée d’Autonomie (APA).

**La création du centre social Aimé Césaire, (qui a demandé un effort financier très important au Conseil départemental : 2,5 Millions d’€) va dans le sens d’une action sociale forte** et répond à deux demandes :

-de qualité, car ces nouveaux locaux nous permettent d’améliorer les conditions de travail de nos agents et l’accueil du public.

-de proximité, car ce centre bénéficie d’une situation géographique stratégique.

**Ce projet correspond également à une stratégie mise en place depuis quelques années qui vise à rapprocher les associations du secteur social, les services sociaux des villes et du département avec un triple objectif :**

-faciliter la vie des usagers

-permettre aux professionnels issus de différents horizons de se rencontrer et d’échanger pour enrichir leurs pratiques professionnelles.

-permettre aux collectivités de faire des économies en mutualisant les coûts de construction, d’entretien ou de personnel.

**Aide aux associations**

**Total des subventions aux associations d’avril 2015 à mars 2021 : 1 456 262 €**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

**Subventions accordées au titre du guide des aides 2015 à 2020 : 4 170 280,28 euros**

**GOUSSAINVILLE**

**Inauguration du Parc de Loisirs Delaune en juillet 2019 :**

Ce parc c’est d’abord un formidable attrait naturel, un espace vert de promenade et de détente. Situé en cœur de ville, proche de nombreux équipements publics, il est un point central où se croisent les Goussainvillois de tous âges.

Il a été pensé ainsi, comme un lieu de vie offrant aux habitants un espace qui leur est dédié, et qui vient renforcer l’attractivité de toute la commune.

Il s’agit donc d’un projet utile qui vise à offrir à nos concitoyens un cadre de vie amélioré ; un projet que le Département est heureux d’avoir financé à hauteur de plus de 162 000 €. Cet aménagement s’inscrit dans le cadre d’un contrat d’aménagement régional pour lequel le Département a participé à hauteur de 400.000€ et qui comprend aussi la création d’une Maison des Jeunes et de la Culture au sein du quartier prioritaire « les cottages élargis ».

**SURVILLIERS**

**Soutien à la Maison de santé**

Le Conseil départemental a soutenu le projet de maison médicale à Survilliers à hauteur de 250 000€ au titre de l’aide aux communes.

**LOUVRES**

**Inauguration de la nouvelle MJC de Louvres en septembre 2016**

Ce nouveau bâtiment de près de 800 m2 et qui respecte scrupuleusement les nouvelles normes environnementales est le nouvel écrin de la MJC de Louvres.

Même si aucune MJC ne ressemble à une autre, l’association « La Lucarne » qui a la gestion de celle-ci depuis de nombreuses années a toujours respecté et défendu les grands principes des MJC dont celui d’offrir à la population, jeune ou adulte, la possibilité d’accéder à la culture en étant, selon ses envies, spectateur, acteur ou créateur.

Les MJC sont ouvertes à tous. Elles permettent aux individus de créer du lien social, de s’ouvrir à des cultures différentes et de s’accomplir individuellement dans toutes sortes de domaines sans jamais oublier le cadre collectif.

Cette structure, qui bénéficie aujourd’hui d’un équipement moderne, répond aux attentes des valdoisiens qui souhaitent (et on les comprend) disposer de services de qualité et de proximité et ainsi améliorer leur qualité de vie.

C’est dans cet esprit que le Département a souhaité aider la commune de Louvres à hauteur de 367 000 € afin qu’elle puisse réaliser cette belle opération.

**VILLERON**

**Inauguration d’une salle polyvalente en janvier 2019**

Cette salle témoigne de la vitalité de Villeron : elle est une réponse adaptée aux nouveaux besoins d’une population plus importante mais également de plus en plus jeune.

Des équipements comme cette salle polyvalente jouent un rôle moteur dans la vie locale. Ils témoignent des dynamiques sociale, culturelle et associative de nos communes et, à plus grande échelle, de notre territoire tout entier. Ils représentent des repères familiers, des repères de proximité particulièrement chers à nos concitoyens.

Le rôle du Département, c’est justement de soutenir ces équipements essentiels à la vie communale et à sa population, mais dont le coût financier ne peut être absorbé par les seules communes.

L’Assemblée départementale du Val d’Oise subventionne ainsi les projets d’investissements communaux à hauteur de 25 millions d’euros en moyenne chaque année.

Cela nous a permis par exemple d’accorder récemment à Villeron une subvention pour des travaux de réfection des voiries (des rues du Jardin Carré, de Saint-Germain, et de la rue de l’Ormet) ; ou encore d’investir dans les travaux de démolition et de reconstruction de la nouvelle école maternelle rue Saint Germain.

Conjointement avec la Région d’Ile-de-France, le Département subventionne aussi des projets présentés par des communes de moins de 3.000 habitants pour la mise en valeur des villages et la préservation du patrimoine. C’est dans ce cadre du dispositif régional « aménagement et développement rural », que le Département a soutenu la réalisation de cette salle polyvalente (à hauteur de 61.000 euros).

**LOUVRES**

**Inauguration crèche Maison bleue : « L’Arche des bambins » en mai 2019**

Chaque ouverture de crèche est une grande joie pour une collectivité et pour ses habitants. C’est d’abord le signe d’une belle vitalité pour notre territoire. Mais c’est surtout une réponse concrète pour tous les parents désireux de faire garder leurs enfants dans les meilleures conditions, et au plus près de leur rythme quotidien.

Le Conseil départemental du Val d’Oise a apporté sa pierre dans la construction de ce projet, en le cofinançant à hauteur de plus de 355.000 euros dans le cadre des Aides aux communes.

**VILLERON**

**Construction d’une salle polyvalente à Villeron en 2016 :**

Le Département a participé à hauteur de 61 000 euros pour la construction d’une salle polyvalente à Villeron d’environ 400 m2. Les travaux comprenaient également la réalisation de voiries, des réseaux divers et de places de stationnement.

**VILLERON**

**Construction d’un restaurant scolaire à Villeron en 2017 :**

Le Département a soutenu à hauteur de 82 000 euros la construction d’un restaurant scolaire attenant au sein du groupe scolaire « Les Hirondelles ».

**SAINT-WITZ**

**Construction d’un espace culturel « La Tuilerie » à Saint-Witz**

Le Département a participé à hauteur de plus 664 000 euros à la réalisation de la Tuilerie qui est un équipement polyvalent de 1 200 m2 qui accueille une salle de spectacle de 220 places, 5 salles à activités multiples et une bibliothèque ouverte sur le parvis. A ouvert ses portes en 2017.

**VILLERON**

**Aide à la vidéo-protection à Villeron**

Au titre des aides aux communes, le Val d’Oise apporte une subvention de 5 600 euros pour soutenir l’installation de 13 caméras pour assurer la sécurité publique et la surveillance des commerces en 2019.

**MARLY-LA-VILLE**

**Construction d'un bâtiment par extension :**

Le Conseil départemental a soutenu Marly en 2015 pour la construction d’un bâtiment comprenant deux classes et des locaux annexes ainsi que la création d'un préau de liaison entre le bâtiment extérieur et le nouveau bâtiment pour 123 151 euros.

**GOUSSAINVILLE**

**Restructuration du théâtre Sarah Bernhardt en 2017**

Cette restructuration comporte des travaux de construction, restructuration ou extension pour l'ensemble des équipements culturels du théâtre (effectuée en 2017 pour plus de 71 000 euros).

**VÉMARS**

**Construction d’un bâtiment scolaire avec école maternelle et accueil de loisirs**

Le Département a voté une subvention de 1,2 M€ à la commune de Vémars qui entreprend des travaux de construction d'un nouveau bâtiment scolaire comprenant une école maternelle et un accueil de loisirs sans hébergement pour répondre à l'augmentation du nombre d'habitants.

**Marly-la-Ville**

**Restauration de ses deux Tours réservoirs**

Les Tours réservoirs d'eau "des Jumeaux", comme les appellent affectueusement les anciens, furent construites en 1882. Jusqu'en 1970, elles alimentaient le haras et le village. Situées à l'entrée Sud de la commune, elles représentent un marqueur fort du territoire communal. Elles sont tout à fait remarquables, car elles allient l'acier, matériau phare du progrès technologique de la fin du XIXème siècle et la pierre de taille, matériau traditionnel par excellence. Leur style "hétéroclite" fait référence à l'engouement pour le style médiéval revisité à la fin du XIXème siècle. La gémellité des tours rappelle les tours défensives du Moyen-Age.

Devant le besoin grandissant en eau, elles furent remplacées par un château d'eau en 1970.

Elles restent toutefois un signal fort qui identifie l'entrée de la commune. L'aménagement prochain d'un quartier résidentiel et d'un espace de détente et de loisirs aux abords des tours va les rapprocher un peu plus du centre urbain. C'est pourquoi la commune de Marly-la-Ville souhaite entreprendre des travaux de restauration de ces tours, à la fois pour préserver l'architecture de cet édifice remarquable et pour lui rendre son aspect fonctionnel dans l'avenir.

Le Département a attribué une aide de 4 000 € à la commune de Marly-la-Ville pourles travaux de préservation de cet édifice qui est un des rares équipements hydrauliques de ce type en Ile-de-France.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Signature de la Charte agricole et forestière actualisée du Grand Roissy en janvier 2020 :**

La signature de cette Charte actualisée a consisté en l’intégration d’un volet forestier. A cette occasion, 17 communes seine-et-marnaises nous ont rejoints dans cette charte.

Cette charte rappelle que, loin des clichés, le territoire du Grand Roissy n’est pas uniquement le lieu d’implantation d’un aéroport, fut-il l’un des plus grands au monde (le 10ème plus grand).

Cette charte concrétise une obligation, celle de préserver ce qui contribue à la beauté du Grand Roissy : un territoire qui s’étend comme une mosaïque de champs, de bois, de villes et de villages.

Un territoire où l’on trouve des dizaines d’exploitations agricoles auxquelles sont rattachées des centaines d’emplois directs.

Un territoire aux multiples facettes, où 3200 hectares de terres d’envol côtoient 16 500 hectares de terres agricoles

Un territoire où 2600 hectares d’espaces forestiers offrent d’immenses espaces de biodiversité, de loisirs et d’opportunités pour la filière bois-énergie.

Cette Charte actualisée était indispensable, à la fois pour le maintien d’une activité agricole périurbaine de qualité mais aussi pour développer l’emploi, l’activité économique du territoire avec l’agro-tourisme ou encore la vente directe et, bien-sûr, renforcer les liens zones urbaines et zones rurales.

Et aussi, disons-le, pour retisser des liens plus forts entre agriculteurs et habitants, qui, les uns comme les autres, ne s’entendent pas toujours sur les attentes et les besoins de chacun.

La faute, parfois, à des informations erronées propagées sans réelle vérification.

La faute, sinon, à des propos plus alarmistes que réalistes, qui ne tiennent pas compte des efforts faits par les professionnels de l’agriculture pour s’adapter aux enjeux environnementaux de demain.

Avec cette charte agricole nous nous engageons. Plus encore, nous nous obligeons.

Nous, signataires, représentants de nos collectivités, acteurs institutionnels, entreprises privées, aménageurs et associations, nous sommes ensemble, et partageons les mêmes ambitions.

Des ambitions pour l’environnement, pour nos concitoyens et pour notre cadre de vie, pour cet espace vital qu’il nous appartient de valoriser et de préserver, en tenant compte des réalités économiques et humaines propres à nos territoires comme ici, à l’Est du Val d’Oise.

Elus et acteurs de ce territoire savent parfaitement *« protéger en développant et développer en protégeant »* pour reprendre les paroles de notre collègue et ami Gérard Claudel, ancien agriculteur et élu émérite du Val d’Oise et du Vexin Français.

C’est pourquoi nous sommes en mesure de proposer un projet aussi ambitieux que cette Charte Agricole et Forestière et en même temps, d’avoir porté et défendu le projet Europacity.

Ce n’est pas antinomique… non… c’est juste avoir une vraie vision pour notre territoire, une vraie cohérence territoriale.

Et ici dans l’Est du Val d’Oise, de grandes opérations d’aménagement sont attendues de pied ferme par la population, comme l’arrivée de la ligne 17 du Grand Paris Express, la construction d’un projet alternatif à Europacity – que nous appelons de tous nos vœux - ou encore la mise en place d’une déviation de la RD370 qui va enfin soulager les centres-villes du secteur, d’un trafic devenu trop intense.

Avec cette Charte, c’est une part de l’avenir du Val d’Oise qui se joue et le Conseil départemental se fait fort d’en être signataire.

**ROUTES**

**LOUVRES**

**Réalisation d’un échangeur sur La Francilienne et d’une voie de liaison à la commune de Louvres :**

Le coût du projet, estimé à 11,7 M€ HT (valeur septembre 2012) est réparti entre la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF) et le Conseil départemental du Val d’Oise dont la participation s’élève à 3,25 M€ HT. L’opération a été validée lors du CEI du 24 avril 2014. Les travaux ont débuté en 2016 par les travaux de l’échangeur suivis par les travaux de la voie de liaison. L’ouvrage a été ouvert à la circulation le 04 juillet 2019.

**FONTENAY EN PARISIS**

**Création d’un barreau entre la RD 47 et la route de Goussainville**

L’accès à Goussainville depuis la Francilienne nécessite, pour une partie du trafic, un transit par le centre de Fontenay-en-Parisis. Afin, notamment, d’endiguer ce phénomène, un barreau a été créé entre la RD 47 et la Route de Goussainville afin de permettre également l’irrigation d’une Zone d’Aménagement Concerté (ZAC).

Le projet est estimé à 2,4 M€ TTC et a été cofinancé par le Département (à hauteur de 800 000 €), la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et les communes de Goussainville et de Fontenay-en-Parisis. L'opération correspondante a été votée dans le cadre du programme annuel en 2018.

**GOUSSAINVILLE**

**Création d’un giratoire sur la RD 47 (giratoire des demoiselles)**

Le projet de réalisation du giratoire des Demoiselles sur la RD47, déplacé plus au Sud et renommé Giratoire du Pied de Fer visant à améliorer la desserte de Goussainville et des zones d'activités est à l’étude.

**GOUSSAINVILLE**

**Aménagement de la RD 317 du PR16 au PR17 et du carrefour RD 317xRD 922 (PR55)**

Pour cet aménagement, plusieurs hypothèses ont été envisagées, tant sur les aspects techniques que financiers (participation du Conseil départemental). Le coût global de l'opération est estimé à environ 2,16 M€ TTC. Une option portant sur le traitement d’une contre-allée sur la RD 317 sens Province vers Paris est envisagée pour un montant d'environ 37 200 € TTC (estimation 2017).

La CARPF souhaite une approche globale du Conseil départemental concernant cette opération et celle concernant la création d’un barreau entre la RD 47 et la route de Goussainville à Fontenay en Parisis.

**VILLERON**

**Réalisation d'une route communale en 2015**

Elle raccorde la rue du Maréchal Omancey à Villeron et la RD9 pour 37,500 euros.

**CHENNEVIERES-LES-LOUVRES**

**Réaménagement de la chaussée et des trottoirs - RD165e en 2020**

Réaménagement de la chaussée et des trottoirs autour de l'église - Contrat rural engagé par la municipalité - participation du Département plafonnée à 62 624 €.

**TRANSPORTS**

**Opposition au projet Roissy-Picardie contraire aux besoins des Valdoisiens**

La Majorité départementale s’engage fortement pour renforcer l’offre en transports du quotidien des Valdoisiens. En ce sens, nous nous sommes opposés au projet de liaison Roissy-Picardie confirmé par le Gouvernement en septembre 2020 et qui **détruira près de 50 hectares de terres agricoles et de bois alors que le même Gouvernement a dénoncé et abandonné Europacity pour ces mêmes raisons**.

Avec ce projet, les territoires picards seront mieux connectés à Roissy que de nombreuses communes du Val d’Oise ; **par exemple les habitants de Louvres mettront 1 heure pour rejoindre Roissy quand ceux de Creil, dans l’Oise, n’en seront qu’à 22 minutes**.

En revanche, les Valdoisiens subiront les nuisances des travaux d’une ligne qui ne desservira que très partiellement leur territoire (un seul arrêt en gare de Survilliers-Fosses). En parallèle, **la qualité et les services des réseaux existants (lignes H, D et B notamment) ne sera pas renforcée** alors que c’était l’une des demandes formulées par du Conseil départemental dans son avis défavorable unanime de l’assemblée départementale du 17 janvier 2020, comme sa dénonciation des conséquences de la mise en service de cette liaison en 2025 pour les transports et les usagers des axes ferroviaires Nord parisien.

La Ville de Vémars a officiellement pris position contre ce projet de tracé qui entrainera *« des nuisances sonores, une destruction de l’environnement, une perte de confort et de valeur pour les habitations, une destruction de bois et terres agricoles, une injustice sociale pour les populations du nord du Val-d’Oise qui n’ont qu’un bus pour aller sur la plateforme aéroportuaire ».*

**Prolongement de l’amplitude horaire de la ligne 9501 Survilliers/Fosses**

Plus ancienne ligne de bus mise en circulation par le Conseil départemental, la 9501 entre la gare RER de Survilliers-Fosses et la gare RER de Roissy, elle dessert les communes de Survilliers, Fosses, Saint-Witz, Vémars et Epiais-lès-Louvres. Elle avait besoin d’être modernisée afin de répondre aux contraintes des horaires décalés des employés de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

Sous l’impulsion du Conseiller départemental du secteur, Anthony Arciero, IDFM a renforcé l’amplitude horaire avec des fréquences de passage plus courtes, soit toutes les 15 minutes en heure de pointe et 30 minutes en heure creuse (auparavant 20 mn et 1h15). Alors que ce service se terminait à 20h00, la nouvelle amplitude horaire se prolonge désormais jusqu’à 21h30 et débute dès 4h30 du matin.

Pour les habitants de Survilliers et de Fosses Village, un bus à la demande à partir de la gare RER de Survilliers-Fosses est mis à disposition jusqu’à minuit.

**ENVIRONNEMENT/ INFRASTRUCTURES**

**Le projet du T4**

L’aéroport Roissy-CDG c’est **70 millions de passagers par an.**

Le Groupe ADP prévoit une **augmentation de la fréquentation de 2.5% par an jusqu’en 2035**. La capacité d’accueil du site posera problème dès 2028. Le projet T4 équivalait à la construction entre 2021 et 2037 d’un terminal supplémentaire d’une capacité additionnelle de 40 millions de passagers.

**Coût estimé : entre 7 et 9 milliards d’euros** intégralement financé par le Groupe ADP.

Selon ADP, ce projet générerait en phase d’exploitation : 50 000 emplois directs et 225 000 emplois indirects. La construction quant à elle nécessiterait entre 4 000 et 5 000 emplois.

Le projet couvre 167 hectares et bénéficiera d’une gare de la future ligne 17 en 2030.

Le Groupe ADP a lancé de manière volontaire une large concertation du 12 février au 12 mai 2019. Le Val d’Oise - sur demande du Conseil départemental - a entièrement été intégré à cette concertation.

**Les enjeux d’intérêt et d’inquiétudes pour le Conseil départemental sont :**

1. Le développement économique ;
2. les nuisances sonores et la qualité de l’air ;
3. l’employabilité des populations locales et l’accessibilité à la plateforme aéroportuaire.

**Conclusion :**

Au regard de la dimension de ce projet, des nuisances prévisibles pour la population et les territoires survolés, des demandes d’études complémentaires et du contexte de privatisation du Groupe ADP qui ne garantit pas le bon respect des engagements présentés, **le Conseil départemental a émis en 2019 un avis défavorable au projet de Terminal T4 de l’aéroport de Roissy-CDG. Le Gouvernement a décidé l’abandon du projet en février 2021.**

**Réhabilitation de l’ENS du Guépelle**

La carrière du Guépelle » s'appelant maintenant "Site géologique du Guépelle " à Saint-Witz a été classée ENS en 2010 et un projet de classement en Réserve Naturelle est en cours.

La carrière du Guépelle a été ouverte en 1962. Elle se situe dans l'étage Bartonien, à peu près au centre du bassin parisien. L'âge moyen des dépôts se situe aux alentours de 40 millions d'années.

Après une période d'arrêt de quelques années, l’exploitation a repris en juillet 2005, puis la société REP (Veolia) a accepté de renoncer à l’exploitation des gisements de sablons mais également au remblaiement afin de conserver les fronts de taille d'intérêt géologique. Veolia et le Conseil Départemental travaillent ensemble à la remise en état de la carrière pour la préservation de sa qualité géologique et écologique.

Ce site présente trois spécificités du point du vue de la géologie, qui justifient pleinement des mesures conservatoires de protection :

Dans un premier temps, c’est le seul site du Bassin Parisien qui présente une succession aussi complète des niveaux du Bartonien (de - 40,4 à -37,2 millions d'années), puis, les niveaux visibles se présentent souvent sous des faciès très originaux et pour finir l’ensemble des niveaux est très fossilifère.

Les fossiles sont principalement composés de Mollusques (plus de 300 espèces déjà récoltées par les membres de l’A.E.S.S.F.G.(Association pour l’Etude et la Sauvegarde du Site Fossilifère du Guépelle), de Vertébrés (dents de requins et de poissons, Tortues), Coraux (au moins une dizaine d’espèces), Crustacés (propodes, dactyles et articles de pattes) et d'Algues calcaires, Oursins.

Dans le cadre du projet de liaison Roissy-Picardie, le Département rappelle que le site de la carrière de Guépelle à Saint-Witz présente un grand intérêt géologique, mais aussi faunistique, floristique, géomorphologique et paysager. Il confirme à ce titre que ce site qui vient de faire l’objet en 2020 d’aménagements pédagogiques en vue de son ouverture au public scolaire, a vocation à rester naturel, et ne pourra par conséquent pas être utilisé pour y mettre en dépôt les 500 000 m3 de déblais inertes excédentaires générés par ce chantier.

**AGRICULTURE**

**Fonds d’aide exceptionnelle aux agriculteurs et centres équestres**

Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés (maraichers, horticulteurs, pépiniéristes…) ont été fortement pénalisés pendant le premier confinement de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Département est à leurs côtés pour affronter cette crise économique et sociale. Ces acteurs du monde agricole font partie de l’identité de notre territoire et agissent pour le bien et le bon local pour les Valdoisiens. Les élus ont approuvé en octobre 2020, la création d’un fonds d’aide exceptionnelle de 95 000 euros pour quinze structures identifiées par le Chambre d’agriculture d’Ile-de-France.

Une commission des aides Agricoles constituée d’élus et de partenaires a examiné chaque dossier individuellement et s’est assuré que tous les autres dispositifs d’urgence existants ont été mobilisés pour ces acteurs en difficulté.

● Parmi ces 15 structures bénéficiaires, deux sont sur le canton de Goussainville :

- Les écuries de Saint-Witz qui ont bénéficié d’une aide de 1 500 € ;

- Le centre équestre La Crinière qui a bénéficié d’une aide de 4 500 €.

**Culture**

**Musée Archéa : Exposition 2020 “Un temps de mammouths” prolongée jusqu'à fin décembre 2020**

En 2019/2020, quinze communes de la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France se sont réparties en quatre territoires pour accueillir un projet de création artistique avec les habitants, animé par une équipe artistique, et ont participé, ensemble, à un projet fédérateur porté par une cinquième équipe artistique. La thématique commune aux cinq projets était “Fouiller” en résonnance avec l’importance de l’archéologie sur ce territoire.